Doubles impositions Droits de succession)

TABLE DES MATIÈRES

	Fait à Ottawa les 28 mars et 25 juin 1958	PAGE
1	Note, en date du 28 mars 1958, adressée par l'Ambassade de Suisse au Canada au Ministère des Affaires	
	extérieures	4
II	Note, en date du 23 juin 1958, adressée par le Ministère des Affaires extérieures à l'Ambassade de Suisse au	
	Canada	4
	Annexe I: Décret du 19 mai 1958	6
	Annexe II: Arrêté du 8 septembre 1958	8

DOUBLE TAXATION (Succession duties)

In force Contember 2 1059